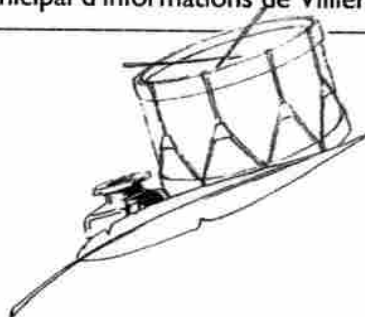




Le « Plume = Tambour »

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez



MAI 2018

N° 91

ÉDITO

Un exemplaire du Plume dans lequel deux sujets tiennent la corde : le festif et les finances. Pour chacun d'eux, le passé et l'avenir.

Le festif se porte bien.

En ce début de printemps Villiers a connu de belles manifestations : Concert de la chorale « À travers chants », fête de la mise au fil à la houblonnière villaronne, concert des ImposteurEs de Montréal, théâtre avec une représentation « D'autres vies... » et celles à venir sont très prometteuses : brocante du 1er Mai animée par l'Amicale villaronne, concert Pro-Quartet, projection du film « L'Aigle et l'Enfant » suivi d'un débat organisé par la médiathèque communale et les bénévoles de l'Amicale villaronne, Printemps des poètes, fête du Tennis-Club, inauguration de la brasserie artisanale villaronne « 77Craft », concert philharmonique à l'église, spectacles de fin d'année de Paris-sous-Grez, kermesse de l'école menée par « A vivre », marché gourmand à l'initiative de la Municipalité).

En parallèle se poursuit notre résidence d'artiste avec un second rendez-vous à Boutures et Cafés, entre Marie Butaud, Helena le Gal et vous, pour échanger sur les points remarquables de notre village. Et puis, en complément de cette action, va commencer notre inventaire du patrimoine bâti, grâce au PNR du Gâtinais Français également initiateur avec Act'art77 de la résidence d'artiste.

Le second sujet, les finances a aussi un passé et un futur.

Le passé nous a donné les moyens de lancer quelques projets ambitieux et d'aménager nos bâtiments pour mieux répondre aux exigences actuelles.

Le futur paraît sombre et orageux. Plus que jamais les petites communes rurales sont laissées pour compte, leurs habitants risquent d'en faire les frais.

Après les comptes rendus des Conseils, je développe les raisons de cette crainte. Bonne lecture !

Yves Lechevallier

Sommaire

Edito	P. 01	Demain	P. 19
Conseil municipal du 23 / 03 / 2018	P. 02	Hier	P. 26
Conseil municipal du 23 / 04 / 2018	P. 08	Infos utiles	P. 28
Vie du village	P. 14	Agenda	P. 32

Compte rendu du Conseil Municipal du 23 Mars 2018

Présents : Yves Lechevallier, Véronique Girard, Philippe Beaudoin, Régine Rey, Emmanuel Houdant, Jérôme Champion, Michel Coterot et Cédric Thibaut.

Absent excusé : Anne-Marie Thibaut pouvoir à Cédric Thibaut, Ludovic Jeannotin pouvoir à Yves Lechevallier et Michel Coterot pouvoir à Emmanuel Houdant.

Absents : Gilles Cabardos et David Viratel.

Secrétaire : Emmanuel Houdant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal est ouvert à 20h45.

1 – APPROBATION

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 février 2018 est adopté à l'unanimité.

2 – DELIBERATIONS

Compte de gestion commune 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de la commune et du Compte de Gestion du Trésorier,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2017, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Compte de gestion eau 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif eau,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif eau et du Compte de Gestion du Trésorier,

Monsieur le Maire propose aux membres du

Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2017, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif eau pour le même exercice.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Compte de gestion assainissement 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif assainissement,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif assainissement et du Compte de Gestion du Trésorier,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2017, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif assainissement pour le même exercice.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Vote du compte administratif commune 2017

- section de fonctionnement :

Dépenses : 620 730.87€

Recettes : 677 613.61€

Excédent reporté : 280 016.03€

Excédent de clôture : 336 898.77€

- section d'investissement :

Dépenses : 142 908.63€

Recettes : 49 267.15€

Excédent reporté : 28 888.18€

Déficit de clôture : 64 753.30€

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, sous la présidence de Mme Véronique Girard approuve à l'unanimité le compte administratif 2017.

Vote du compte administratif assainissement 2017

- section de fonctionnement :

Dépenses : 28 955.17€
Recettes : 7 305.00€
Excédent reporté : 173 917.59€
Excédent de clôture : 152 267.42€

- section d'investissement :

Dépenses : 0€
Recettes : 4 391.88€
Excédent reporté : 44 087.52€
Excédent de clôture : 48 479.40€

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, sous la présidence de Mme Véronique Girard approuve à l'unanimité le compte administratif 2017.

Vote du compte administratif eau 2017

- section de fonctionnement :

Dépenses : 19 358.48€
Recettes : 14 420.00€
Excédent reporté : 26 292.84
Excédent de clôture : 21 354.36€

- section d'investissement :

Dépenses : 56 714.56€
Recettes : 17 135.56€
Excédent reporté : 52 571.73€
Excédent de clôture : 12 992.73€

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, sous la présidence de Mme Véronique Girard approuve à l'unanimité le compte administratif 2017.

Affectation de résultat commune

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2017, constatant que le compte administratif de l'exercice 2017 présente un excédent de fonctionnement de 336 898.77€, un déficit d'investissement de 64 753.30€

Décide d'affecter le résultat comme suit :

En fonctionnement recette
compte 002 : 272 145.47€
En investissement dépense
compte 001 : 64 753.30€
En investissement recette
compte 1068 : 64 753.30€
Vote à l'unanimité.

Affectation de résultat assainissement

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2017, constatant que le compte administratif de l'exercice 2017 présente un excédent de fonctionnement de 152 267.42€ et un excédent d'investissement de 48 479.40€

Décide d'affecter le résultat comme suit :

En fonctionnement recette
compte 002 : 152 267.42€
En investissement recette
compte 001 : 48 479.40€
Vote à l'unanimité.

Affectation de résultat eau

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2017, constatant que le compte administratif de l'exercice 2017 présente un excédent de fonctionnement de 21 354.36€ et un excédent d'investissement de 12 992.73€

Décide d'affecter le résultat comme suit :

En fonctionnement recette
compte 002 : 21 354.36€
En investissement recette
compte 001 : 12 992.73€
Vote à l'unanimité.

Vote du budget eau 2018

Fonctionnement :

Dépenses : 35 946,36
Recettes : 35 946,36

Investissement :

Dépenses : 71 895,38
Recettes : 71 895,38

Après une présentation succincte, le budget est voté à l'unanimité.

Vote du budget assainissement 2018**Fonctionnement**

Dépenses : 159 667,42

Recettes : 159 667,42

Investissement :

Dépenses : 175 571,28

Recettes : 175 571,28

Après une présentation succincte, le budget est voté à l'unanimité.

Vote du budget commune 2018**Section investissement :**

Dépenses : 1 201 822,30

Recettes : 1 201 822,30

Concernant la section investissement, il est précisé au Conseil que la commune a terminé le dernier emprunt en juin 2017. Elle a souscrit un nouvel emprunt de 29 520 euros au taux de 0,13% (coût des frais de dossier uniquement) sur 5 ans pour l'achat d'un nouveau tracteur John Deere plus puissant en remplacement du petit Iseki qui a fait son temps. Les conditions de cet emprunt ont été négociées directement avec la Concession John Deere.

Concernant le matériel, il est envisagé l'achat d'un broyeur pour les accotements (moins onéreux qu'une épareuse), et d'une nouvelle voiture en remplacement du véhicule actuel qui montre plus que des signes de faiblesse.

La provision pour la voirie qui est faite tous les ans va servir de part communale aux futurs projets de voirie. Ce budget prend en compte le coût de la totalité des 3 projets (parking de la Rue creuse, parking Jean-Louis Garban, et travaux dans le bien situé Rue Gabriel Bachet) en dépenses, avec les différents financements en recettes.

Il en ressort que la Commune devra souscrire un ou plusieurs emprunt(s) de la somme d'au moins 209 000 euros (hors prêt relais) pour assurer le financement de ces investissements. Ainsi, les nouveaux loyers générés par l'immeuble de la Rue Gabriel Bachet viendront couvrir les annuités du nouvel emprunt souscrit pour financer ces 3 projets, limitant l'impact sur

l'autofinancement des finances du budget communal.

Section fonctionnement :

Dépenses réalisées année 2017 : 620 730,87 €

- Budget 2018 : 928 396,47€

Recettes réalisées année 2017 : 677 613,91€

- Budget 2018 : 928 396,47€

Ce qui change par rapport à l'année dernière :

La commune a un de ses agents communaux qui est parti en retraite à la fin de l'année 2017, et qui n'est pas remplacé.

La dotation du RPI va baisser de plus de 5 K euros entre 2017 et 2018. Pour information, le RPI terminera ses 2 emprunts en 2025. Le total des annuités est d'environ 30 K par an.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) devrait rester stable pour 2018 (elle est passée de 105 K euros en 2013 à 53 K euros en 2017 (soit une perte de recettes de plus de 50 K euros par an).

La taxe additionnelle aux droits de mutation reçue en 2017 est à son plus haut depuis plus de 4 ans (ce n'est pas forcément par rapport au nombre de transactions, mais par rapport aux montants des cessions enregistrés).

Le montant des 3 taxes perçues par la commune est en légère baisse sur 2017 par rapport au prévisionnel, et ceux malgré la légère hausse d'impôt qui ne devait pas impacter les Villarons. Le budget présenté pour 2018 ne prévoit pas de hausse des taux des 3 taxes pour cette année.

À l'issue de cette présentation le Conseil vote le budget à l'unanimité.

NB : Si vous souhaitez avoir les détails des sommes du fonctionnement et de l'investissement, des budgets eau, assainissement et communal vous pouvez les consulter en mairie.

Après les votes ayant trait au budget, Monsieur le Maire procède au remaniement de la commission d'appel d'offres puis de celle de délégation de service publique. En effet, dans

la forme ces deux commissions, en plus de la présidence du Maire, se composent de trois titulaires et de trois suppléants.

Délibération portant élection de la commission d'appel d'offres

Annule et remplace la délibération N° 4/2018 en date du 12/02/2018

Vu les dispositions de l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code.

Vu les dispositions de l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter en plus du Maire, Président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal,

Considérant qu'il est procédé, selon les modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Se présentent :

Aux postes de titulaires :

Véronique Girard, adjointe, Régine Rey, conseillère et Emmanuel Houdant, conseiller

Aux postes de suppléants :

Philippe Beaudoin, adjoint, Jérôme Champion, conseiller, et Michel Coterot, conseiller

L'assemblée est donc invitée à bien vouloir procéder à l'élection.

Sont ainsi élus à l'unanimité en tant que titulaire : Véronique Girard, Régine Rey et Emmanuel Houdant

Et en tant que suppléant : Philippe Beaudoin, Jérôme Champion et Michel Coterot

Monsieur le Maire rappelle qu'en raison de leurs compétences, Jean Lepage, Oscar Bocci et Sylvain Gautier sont invités aux réunions de la commission.

Délibération portant désignation des représentants à la commission de délégation de service public

Annule et remplace la délibération n°5/2018 en date du 12/02/2018

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et particulièrement ses articles L 1411-1, L1411-5, L 1411-6 et L 1411-7 ainsi que ses articles D 1411-3 à D 1411-5,

Considérant que la commission de délégation de service public est composée, outre le maire, président, ou son représentant, de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la Commission de délégation de service public

Se présentent aux postes de titulaires :

Véronique Girard, adjointe, Régine Rey, conseillère et Michel Coterot, conseiller.

Et aux postes de suppléants :

Anne-Marie Thibaut, adjointe, Philippe Beaudoin, adjoint et Cédric Thibaut, conseiller.

L'Assemblée est donc invitée à bien vouloir procéder à l'élection

Sont donc élus à l'unanimité membres de la commission de délégation de service public

- en qualité de membres titulaires :

Véronique Girard, Régine Rey et Michel Coterot

- en qualité de membres suppléants :

Anne-Marie Thibaut, Philippe Beaudoin et Cédric Thibaut.

Monsieur le Maire procède ensuite aux compléments de représentation de la commune auprès du SMET Nemours Gâtinais et du SMETOM.

Délibération portant sur la représentation de la commune auprès du SMEP (Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation)

Monsieur le Maire informe le Conseil que le décès de Monsieur Moret entraîne une vacance

dans la représentation de Villiers-sous-Grez auprès du SMEP (Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation) Nemours Gâtinais au poste de titulaire.

Pour y pallier, il est fait appel à candidature pour ce poste.

Se présente Philippe Beaudoin, adjoint.

Par vote à main levée, Philippe Beaudoin est élu représentant titulaire auprès du SMEP Nemours Gâtinais.

Il convient également d'élire un second suppléant.

Il est fait appel à candidature pour ce poste.

Véronique Girard se présente.

Par vote à main levée, Véronique Girard est élue à l'unanimité au poste de suppléante auprès du SMEP Nemours Gâtinais.

Communication de cette décision sera faite aux ayants droit

Délibération portant sur la représentation de la commune auprès du SMETOM (Syndicat Mixte d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de compléter la représentation de Villiers-sous-Grez auprès du SMETOM (Syndicat Mixte d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères). Sont actuellement titulaires : Yves Lechevallier et Michel Coterot et suppléant, Gilles Cabardos.

Il manque donc un suppléant, poste pour lequel il est fait appel à candidature.

Se présente: Philippe Beaudoin, adjoint.

Par vote à main levée, Philippe Beaudoin est élu à l'unanimité représentant auprès du SMETOM au poste de suppléant.

Communication de cette décision sera faite aux ayants droit

Délibération pour signifier au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) le choix de Villiers-sous-Grez concernant la formule adoptée pour le futur marché de maintenance de l'éclairage public pour lequel ce syndicat lance un appel d'offre, et mandatement au Maire pour la signature de la convention liée à ce marché.

Monsieur le Maire expose que le SDESM propose deux formules, A ou B, pour la future maintenance de l'éclairage public.

La formule A correspond au service actuel. La formule B, onéreuse, est plus adaptée pour des communes plus importantes que Villiers.

De plus elle délègue la responsabilité d'exploitation au futur prestataire et lui donne

beaucoup d'initiative sur la maintenance (remplacement de luminaire) et comporte une obligation d'investissement sur proposition de l'opérateur. Enfin elle inclue des services que nous faisons nous-même comme les décorations de Noël.

Il propose donc de choisir la formule A.

Objet : Groupement de commandes et choix de la formule

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics

Vu l'article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale.

Vu l'article L2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques », et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage.

Vu les responsabilités du Chargé d'Exploitation des installations électriques relatives à la norme technique NFC 18-510.

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41.

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5.

Vu le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-joint en annexe.

Considérant que la commune de Villiers-sous-Grez est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) assurerait une prestation dans le cadre de l'entre-

tien et la maintenance de l'éclairage public de ses communes adhérentes ;

Considérant que le SDESM souhaite poursuivre cette prestation dans l'intérêt desdites communes ;

Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande et serait pilote de cette prestation dans l'intérêt desdites communes ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres présents et représentés du Conseil Municipal de Villiers-sous-Grez :

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes ;

APPROUVE les termes de la convention constitutive et ses annexes ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention constitutive ;

DÉCIDE DE CHOISIR : La Formule A ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux.

Le choix de la formule ainsi que le mandatement au Maire pour signer la convention sont votés à l'unanimité.

Délibération pour mandater Monsieur le Maire à signer un contrat de 1.000€ avec le producteur du spectacle « Miss Loulou » à l'occasion du Noël des enfants 2018.

Monsieur le Maire expose qu'une recherche a été faite pour trouver un spectacle pour le Noël des enfants 2018. Plusieurs propositions ont été transmises aux membres de la commission Culture – Animation/Jeunesse et Sport. A l'issue de cette consultation, c'est ce spectacle qui a été retenu. Il est donc demandé au Conseil de valider ce choix.

Le Conseil mandate le Maire à l'unanimité.

3 – INFORMATIONS :

La liquidation de la Communauté de Commune des Terres du Gâtinais se solde pour Villiers-sous-Grez par :

Un remboursement de 824,10€ correspondant à la part du village pour une étude menée par la

Communauté de Commune « Pays de Fontainebleau » (avant qu'elle ne devienne une communauté d'agglomération) et portée par la CCTG et qui concernait l'agrandissement du périmètre de la CCPF.

Et, dans le cadre de la liquidation des actifs, la restitution de l'abribus avec les charges qui incombent à son entretien pour la somme de 3.048,84€.

Règlement de la part de Villiers-sous-Grez aux « Petits lutins de la Reine ».

A la suite de la liquidation de la CCTG, le multi-accueil revient à la commune de La Chapelle la Reine. Une convention a été signée entre LCLR et chacune des communes de l'ex CCTG pour permettre cette transition. Cette convention prendra fin au 31/07/2018.

Une réunion d'information s'est tenue en Mairie de LCLR. Villiers était représenté par Véronique Girard, première adjointe.

Véronique Girard précise que la participation de chaque commune est calculée à 50% en fonction du nombre d'habitants (745 retenu pour nous) et à 50% pour le nombre d'heures de présence des enfants de Villiers dans cette structure.

Il n'y a qu'un seul enfant villaron mais il a été présent 2.577,5 heures en 2017. La commune avait déjà versée en provision 11.585,25 pour cet exercice, il lui sera demandé un complément de 3.334,25 euros.

Donc un total de 14.919,5 euros.

Sur cette base il faut prévoir 10.603,43 euros pour 2018.

On savait que ce genre d'établissement n'était plus viable à cause du durcissement de la réglementation qui concerne l'encadrement de la petite enfance, et des conditions d'éligibilité aux subventions, en particulier de la CNAF. On en a ici la démonstration et heureusement que la CCPN a choisi la solution des Relais d'Assistance Maternelle !

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune question diverse n'étant posée, le Conseil est levé à 23 heures 15.

Compte rendu du Conseil Municipal du 23 avril 2018

Présents : Yves Lechevallier, Maire, Véronique Girard, Anne-Marie Thibaut, Philippe Beaudoin, adjoints et Régine Rey, Jérôme Champion, Michel Coterot Cédric Thibaut, conseillers.

Absent excusé : Emmanuel Houdant et Ludovic Jeannotin.

Absents : Gilles Cabardos et David Viratel

Secrétaire : Anne-Marie Thibaut

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal est ouvert à 20h45.

1 – APPROBATION

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

2 – DELIBERATIONS

Vote des 3 taxes 2018

Exposé :

Mr le Maire expose qu'après examen du produit des 3 taxes, Ludovic Jeannotin confirme qu'il est possible de conserver encore cette année les mêmes taux. Cependant et contrairement à ce qui avait été annoncé par l'État, l'Association des Maires Ruraux signale une diminution sensible (15 à 20%) des dotations de fonctionnement pour les communes rurales, contrairement à certaines grosses communautés d'agglomérations qui voient leur dotation augmenter. Il faut donc s'attendre à une augmentation des taux l'année prochaine.

Délibération :

Mr le Maire propose de reconduire le taux de la part communale des 3 taxes de 2017 qui se composent comme suit :

- pour la taxe d'habitation, d'un taux d'imposition de 9.67%
- pour la taxe foncière sur le bâti, d'un taux d'imposition de 16.27 %
- pour la taxe foncière sur le non bâti, d'un taux d'imposition de 47.29%

La proposition est votée à l'unanimité.

Répartition du patrimoine du résultat de clôture 2017 de la Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais »

Le Conseil Municipal,
VU le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-4-1, L 5211-17, L 5211-25-1, L 5211-26 et L 5214-28,
VU l'arrêté préfectoral 2011/SPF/CL n°10 du 22 novembre 2011 portant création de la Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais » qui regroupe les seize communes Achères-la-Forêt, Amponville, Boissy-aux-Cailles, Boulancourt, Burcy, Buthiers, Fromont, Guercheville, La-Chapelle-la-Reine, Le Vaudoué, Nanteau-sur-Essonne, Noisy-sur-École, Rumont, Tousson, Ury et Villiers-sous-Grez,
VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et notamment son article 11 IV modifiée ;
VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 47,
VU l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCC-CL/N°28 du 30 mars 2016 portant adoption du schéma départemental de coopération intercommunale,
VU l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCC-CL/n°81 du 14 novembre 2016 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes « Pays de Nemours » aux 9 communes d'Amponville, Boulancourt, Burcy, Buthiers, Fromont, Guercheville, Nanteau-sur-Essonne, Rumont et Villiers-sous-Grez, et en conséquence le retrait de ces 9 communes du

périmètre de la Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais »,
 VU l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCC-CL/n°109 du 19 décembre 2016 portant création de la « Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau », issue de la fusion des Communautés de Communes « Pays de Fontainebleau » et « Entre Seine et Forêt », et extension du périmètre du nouveau groupement aux 18 communes dont Achères-la Forêt, Boissy aux Cailles, La Chapelle la Reine, Le Vaudoué, Noisy sur École, Tousson et Ury, entraînant le retrait de ces 7 communes du périmètre de la Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais » et la liquidation de cette communauté au 1er janvier 2017 en vue de sa dissolution prochaine,
 VU la délibération communautaire 54/2016 du 12/12/2016 pour répartition des biens propres de la Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais » et détermination des conditions de liquidation dans le cadre de la dissolution de la Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais »,
 CONSIDERANT que le conseil communautaire et les conseils municipaux des communes d'Amponville, Boulancourt, Burcy, Buthiers, Fromont, Guercheville, Nanteau-sur-Essonne, Rumont et Villiers-sous-Grez, Achères-la Forêt, Boissy aux Cailles, La Chapelle la Reine, Le Vaudoué, Noisy sur École, Tousson et Ury ont délibéré favorablement et de manière concordante sur la répartition des biens propres, les critères de répartition des résultats définitifs et la détermination des conditions de liquidation dans le cadre de la dissolution de la Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais », en vue de la répartition de l'actif et du passif de la Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais »,
 CONSIDERANT qu'il n'y a plus de recettes ni de dépenses à émettre et que toutes les opérations de liquidations de la Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais » ont été finalisées et transmises au Trésorier comptable sur l'exercice 2017,
 Après en avoir délibéré, les membres du conseil de la commune de Villiers-sous-Grez approuvent à l'unanimité la répartition du patrimoine du résultat de clôture 2017 de la Communauté de Communes des Terres du

Gâtinais.

ARTICLE 1

PRECISE la répartition définitive de l'actif brut de la Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais » avec la clé de répartition et les affectations suivantes :

Équipements :

Structure petite enfance multi-accueil et RAM itinérant « Les Lutins de la Reine »

Affectation et clé de répartition : 100% à la Commune de La Chapelle la Reine

Atelier RAM itinérant de Noisy-sur-École et de Buthiers :

Affectation et clé de répartition : 50% à la Commune de Noisy-sur-École et 50% à la Commune de Buthiers

Gare routière

Clé de répartition : 100%

Affectation à la Commune de La Chapelle la Reine

Abris de Bus de Buthiers

Clé de répartition : 100%

Affectation à la Commune de Buthiers

Abris de Bus de Guercheville

Clé de répartition : 100%

Affectation à la Commune de Guercheville

Abris de bus Villiers-sous-Grez

Clé de répartition : 100%

Affectation à la Commune Villiers-sous-Grez

Compétence / Équipement

Petite enfance :

Matériel acquis et travaux réalisés par la communauté affectés au service du Multi-Accueil et du RAM itinérant "les lutins de la Reine"

Valeur brute de l'actif : 57 101,47 €

Affecté à La Chapelle la Reine : 57 101,47 €

RAM-petite enfance :

Matériel acquis et travaux réalisés par la communauté affectés au service des Ateliers

RAM itinérants de Noisy-sur-École et de Buthiers

Valeur brute de l'actif : 3 753,75 €

Affecté à Noisy-sur-École : 1 876,88 €

Affecté à Buthiers : 1 876,87 €

Gare routière

Valeur brute de l'actif : 2 019 156,59 €

Affecté à La Chapelle la Reine : 2 019 156,59 €

Abris de bus de Buthiers

Valeur brute de l'actif : 3 048,98 €

Affecté à Buthiers : 3 048,98 €

Abris de bus de Guercheville

Valeur brute de l'actif : 2 620,98 €

Affecté à Guercheville : 2 620,98 €

Abris de bus 6 places de Villiers-sous-Grez

Valeur brute de l'actif : 3 048,84 €

Affecté à Villiers-sous-Grez : 3 048,84 €

Total de la valeur brute de l'actif: 2 088 730,61 €

Total des affectations :

À La Chapelle la Reine : 2 076 258,06 €

À Noisy-sur-École : 1 876,88 €

À Buthiers : 4 925,85 €

À Villiers-sous-Grez : 3 048,84 €

À Guercheville : 2 620,98 €

ARTICLE 2

PRECISE qu'il sera restitué aux 9 communes rejoignant la CC « Pays de Nemours » la part de l'étude menée par la CC « Pays de Fontainebleau » pour l'extension des 7 communes à la « Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau », au prorata de leur nombre d'habitants (population municipale du recensement INSEE pour 2016). Cette restitution se fera en dehors des opérations comptables de dissolution, par émission de mandats des communes rejoignant la CC Pays de Fontainebleau et émission de titres par les communes rejoignant la CC pays de Nemours.

ARTICLE 3

PRECISE - les résultats de l'exercice 2017

pour le budget Principal :

Résultat de fin d'exercice 2017

Section de fonctionnement

Recettes : 29 381,86 €

Dépenses : 16 074,49 €

Résultat 2017 : 13 307,37 €

Excédents 2016 reportés : 86 575,14 €

Résultat de clôture 2017 : 99 882,51 €

Section d'investissement

Recettes : 16 060,81 €

Dépenses : 7 782,86 €

Résultat 2017 : 8 277,95 €

Excédents 2016 reportés : 50 478,70 €

Résultat de clôture 2017 : 58 756,65 €

Le résultat définitif 2017 :

De fonctionnement au total de 99 882,51 €,

D'investissement au total de 58 756,65 €,

Est à répartir pour chaque commune au prorata de leur nombre d'habitants, population municipale du recensement INSEE 2017.

ARTICLE 4

PRECISE :

- que le montant de la trésorerie sera réparti entre chaque commune au prorata de leur nombre d'habitants, population légale du recensement INSEE pour 2017

- que les restes à recouvrer sur le budget principal et concernant les compétences liées à la petite enfance ont été affectés à la commune de La Chapelle la Reine,

- que ces chiffres sont définitifs et en concordance avec les comptes du Trésorier comptable,

- que les montants indiqués dans les articles précédents ressortent de la situation définitive de l'actif et du passif au 31/12/2017, et que l'ensemble des écritures ont été prises en charge par le comptable public pour établissement du compte de gestion 2017 et du bilan au 31/12/2017, afin d'arrêter les comptes définitifs de la Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais » en vue de sa dissolution.

ARTICLE 5

PRECISE que la répartition totale de l'actif et du passif de la Communauté de Communes entre les communes membres est indiquée sur le tableau joint en annexe de la délibération

ARTICLE 6

DIT que les Conseils Municipaux des communes d'Achères-la-Forêt, Amponville, Boissy-aux-Cailles, Boulancourt, Burcy, Buthiers, Fromont, Guercheville, La-Chapelle-la-Reine, Le Vaudoué, Nanteau-sur-Essonne, Noisy-sur-École, Rumont, Tousson, Ury et Villiers-sous-Grez se prononceront sur la dissolution de la Communauté de Communes Les Terres du Gâtinais selon les mêmes termes que la délibération du Conseil Communautaire du 12 février 2018 et en joignant en annexe le tableau de répartition de l'actif et du passif.

Charte Eco-Quartier PNR

Mr le Maire, sur proposition du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, demande au Conseil de le mandater pour porter la candidature du projet communal du 27 rue Gabriel Bachet auprès du comité de sélection du label Eco-Quartier.

Ce label s'obtient en 4 étapes (candidature – sélection – suivi du chantier – Réception des bâtiments). Il vérifie et garantit que l'exécution du projet soumet au souci de préservation de l'environnement. Un plus pour les entreprises qui y participent, et un argument à faire valoir dans l'obtention des aides possibles.

Les membres du conseil décident à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à signer la charte Eco-Quartier.

Choix du véhicule pour le service voirie

Mr le Maire présente les différents devis suivants :

Devis utilitaire Opel Combo cargo d'un montant de 15 182.96 € TTC

Devis utilitaire Renault Kangoo express d'un montant de 13 803.92 € TTC

Devis utilitaire Citroën d'un montant de 14 314.15 € TTC

Devis utilitaire Peugeot d'un montant de

12 18.00€ TTC

Toutes ces propositions ont été demandée pour répondre au cahier des charges suivant : motorisation essence, carrosserie blanche avec kit de sécurité chantier, finition de base, espace de chargement doublé en bois, attelage, galerie, cloison grillagée entre la cabine et l'espace de chargement avec une trappe pour permettre le chargement d'objets longs qui utiliseraient l'espace du siège passager rabattable ; et enfin reprise de notre ancien véhicule.

Après consultation des documentations, avis des employés de voirie, et considérant que le niveau de base du Combo cargo d'Opel est plus élevé, que l'espace de chargement bénéficie d'origine d'une isolation phonique et que le volume de chargement est plus important (20%) et considérant que l'écart avec le Renault Kangoo (second choix) est de 1.379,04 euros, ce qui est négligeable sur la durée d'utilisation du véhicule, les membres du conseil décident à l'unanimité l'achat du véhicule utilitaire Opel Combo Cargo et mandate le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Achat à la commune de Larchant d'une benne couverte

Monsieur le Maire expose que la commune de Larchant a mis en service sa nouvelle station d'épuration.

En conséquence elle vend du matériel de l'ancienne STEP qui n'est plus utilisé. Ainsi, la commune de Larchant cède une benne à boue équipée de couvercles coulissants d'une contenance de 13 m³ pour la somme de 1.000 euros.

Cette benne d'une valeur de 6.014,68 euros au 11/2006 est encore en bon état. Elle remplacerait la nôtre qui ne possède pas de couvercles coulissant et qui reçoit donc les eaux pluviales, ce qui est en contradiction avec les préconisations actuelles.

Le transfert de Larchant à Villiers se fera, à priori, par l'intermédiaire de la SAUR et fera l'objet d'une facturation séparée.

Le Maire demande donc à être mandaté pour cet achat.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

Spectacle du repas des Aînés

A l'occasion du repas des Aînés Mr le Maire propose le contrat avec les artistes Claude et Mélanie Lesmier d'un montant de 970 € charges du GUZO comprises.

(330 € pour Mélanie Lesmier, 95,14 € pour Claude Lesmier et 544,86 € de charge).

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité les termes de ce contrat et autorise le Maire à signer cet engagement.

Contrat de coréalisation Pro Quartet

Mr le Maire présente le contrat et l'avenant de l'association Pro-Quartet en vue du concert de Quatuor à cordes en l'église St Etienne de Villiers-sous-Grez qui aura lieu le samedi 5 mai 2018. Ce contrat n'a pas bougé depuis l'an dernier. La commune s'engage à assurer une rémunération plancher de 625,36 € TTC au producteur. L'arcetette est répartie ainsi : 70% pour le producteur, 30% pour l'organisateur. Dans les faits, ces 30% qui viennent en diminution de la rémunération minimum garantie, font osciller le coût de ces très beaux concerts entre 500 et 550 €.

L'avenant sert à boucler juridiquement la venue, cette année, de deux quartets amateurs qui joueront gratuitement à Boutures et Cafés.

Monsieur le Maire est mandaté à l'unanimité pour signer le contrat de coréalisation et son avenant.

3 – INFORMATIONS :

CCPN : aménagement du territoire.

Pour pouvoir bénéficier de toutes les aides possibles, La Communauté de Communes du Pays de Nemours doit pour 2020 avoir une compétence supplémentaire. La commission aménagement du territoire étudie en particulier deux compétences qui pourraient être prises par la CCPN : le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunaute) et Eau et Assainissement. Après un échange approfondi sur ces deux sujets, la majorité des membres de la commission est favorable à faire remonter

prioritairement à la CCPN la compétence de l'Eau et de l'Assainissement.

4 - VIE DU VILLAGE

Busseau :

La mise en place future de la fibre optique, pour l'amélioration du débit internet sur le territoire de la commune, nécessite que toutes les résidences aient une adresse postale avec nom de rue et numéro. Ce n'est pas encore le cas à Busseau.

Philippe Beaudoin, chargé de ce dossier présente au Conseil les propositions qui vont être faites aux « Busseauliens ».

Création d'un accotement stabilisé rue Creuse :

Les travaux ont débuté et se dérouleront sous quinzaine si la météo le permet.

27, rue Gabriel Bachet :

Tous les diagnostics ont été faits. Le Permis de Construire est en cours d'instruction et nous pouvons passer à la rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE). Le cabinet d'architectes en charge du projet présentera la semaine prochaine son Avant-Projet Définitif (APD).

Aire de stationnement Paysagère du foyer Jean-Louis GARBAN :

Tous les ayants droit sont tombés d'accord sur le choix et l'aspect des matériaux. En conséquence le cahier des charges pour le DCE est connu et sa rédaction peut commencer. En parallèle, le diagnostic amiante sur le revêtement de l'allée Jean Tardieu et celui du parking, est négatif.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune question diverse n'étant posée, le Conseil est levé à 22 heures 30.



FINANCE :

Un futur sombre et orageux

L'explication de ce titre tient en quelques constatations.

Si les obligations à remplir au niveau communal, comme au niveau de l'intercommunalité sont de plus en plus nombreuses et onéreuses, par voie de conséquence, elles font l'objet de plus en plus de complications et dérogations, en contrepartie, les montants des dotations d'État sont de moins en moins élevés.

Notre Président, dans son interview avec Monsieur Pernaut, a menti, soit par omission, soit par méconnaissance du dossier, en affirmant que les communes toucheraient en 2018 la même chose qu'en 2017. Là, en effet, si l'enveloppe globale est inchangée, les clés de répartition, elles, elles ont changé.

L'Association des Maires Ruraux de France a très vite répondu à Monsieur Macron que la dotation globale de fonctionnement des communes rurales allait diminuer de 15 à 20%. Par contre il est aussi et déjà établi que les dotations de villes comme Lyon ou Bordeaux étaient en augmentation. Si l'on ajoute à cela le fait que notre Président n'a pas répondu à l'interrogation du même interviewer qui demandait : Pourquoi un citoyen urbain valait deux citoyens ruraux ?... J'en tire la conclusion que derrière un blabla fumeux, les communes rurales sont laissées dans le bas-côté.

Pour notre région, il suffit de voir le pompage financier qui s'exerce à l'avantage d'un Grand Paris dont personne n'est plus capable de

chiffrer le coût, au détriment d'un Sud seine-et-marnais qui n'a d'autre avenir que d'en être une banlieue à connotation « écolo réserve forestière » sans autre avenir économique.

Le dernier Conseil a voté le taux des trois taxes (Habitation – Foncier bâti – Foncier non bâti). Ce taux n'a pas changé. Compte tenu de ce qui précède, je pense que l'an prochain nous serons obligés de l'augmenter.

Nous sommes actuellement en dessous de la moyenne départementale.

Pour la taxe d'habitation, en incorporant la part départementale qui revient maintenant à notre Communauté de Communes, nous sommes à 16,96% contre 24,54%. Pour la taxe du foncier bâti : 16,27% contre 26,48% ; et pour le foncier non bâti 47,29% contre 53,15%. Espérons que nous pourrions continuer à rester en dessous.

À propos de la taxe sur le foncier bâti, elle risque d'être la valeur d'ajustement si la compensation venue de l'État pour rester à l'étal des rentrées malgré la suppression progressive de la taxe d'habitation, n'était pas en dépit des promesses, à la hauteur.

Donc côté finance, pas une perspective rose, rose.

Comptons sur le festif pour nous maintenir le moral et rester solidaires, pour autant que faire se peut, en portant notre mécontentement à qui de droit lors des constatations des atteintes faites à notre mode de vie que nous entendons bien défendre !

Yves Lechevallier



Vie du village

ENVIE DE JARDINER ?



La municipalité vous informe que 2 jardins familiaux sont à votre disposition.

Le montant de la location est de 70 € / an.

Contactez Philippe au 06 20 81 91 02.



PESTICIDES AU JARDIN

Issu du Grenelle de l'Environnement, dédié à une réduction progressive de l'usage des pesticides en France, le plan Ecophyto concerne tous les lieux et tous les utilisateurs de produits phytosanitaires, qu'il s'agisse d'agriculteurs, d'agents des services espaces verts ou de jardiniers amateurs.

Concernant les jardiniers amateurs, la loi Labbé (JO du 08/02/2014) qui interdit l'usage **et la détention** des produits phytosanitaires d'origine chimique de synthèse sera applicable dès le 1er janvier 2019.

A cette date, vous ne devrez plus utiliser ces

produits (herbicides type glyphosate, insecticides, fongicides etc.) et ne plus en détenir. Il est donc important de faire l'inventaire de vos étagères et d'apporter **TOUS** les produits interdits en déchetterie spécialisée. Vérifier vos boîtages, seuls resteront autorisés les produits de biocontrôle figurant sur une liste établie par l'autorité administrative, les produits qualifiés à faible risque et les produits dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique AB. (Mention EAJ obligatoire)

Les pénalités prévues par le code rural article L253-17 : infraction pénale, punie de 6 mois d'emprisonnement et de 150 000€ d'amende !

Informé, sensibilisé et aidé les jardiniers amateurs à améliorer leurs pratiques de jardinage est un enjeu de santé publique, environnemental et de société.

Pour plus de précisions, consulter le Site internet officiel du plan Ecophyto :

www.jardiner-autrement.fr

Vous pouvez aussi interroger le service de réponse aux questions des jardiniers :

www.hortiquid.org

Jean-Marc MULLER acteur du projet Jardiner Autrement à la Société Nationale d'Horticulture de France



RENCONTRES DES « BÉBÉS LECTEURS »

De la médiathèque de Villiers sous Grez en partenariat avec le RAM de la Communauté de Communes du Pays de Nemours.

Le quatrième vendredi de chaque mois, une

animation lecture est proposée par la médiathèque de Villiers-sous-Grez dans le cadre des ateliers du Relais d'Assistants Maternels. Cécilia, une des animatrices du RAM et Françoise la bibliothécaire bénévole collaborent

pour faire découvrir aux tout petits les trésors des médiathèques du Département et de Villiers.

Pour le mois de janvier 2018, une collection de livres d'Audrey Poussier prêtée par la médiathèque départementale et un « Kamishibai », castelet en bois d'origine japonaise, ont retenu

l'attention des enfants curieux et très intéressés.

Pour les prochains mois, les univers d'Anne Crausaz et de Julia Chausson, des imagiers et des tapis narratifs sont au programme de ces ateliers d'éveil à la culture des petits.

Françoise Hubert



INVENTAIRE DU PATRIMOINE : Les Villarons vont être sollicités...

La municipalité de Villiers-sous-Grez a demandé au Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNRGF) de réaliser l'inventaire du patrimoine bâti du village. Cet inventaire va commencer en mai et se terminera vers octobre. Ainsi vous allez voir dans nos rues

Amélie Boissard, responsable du



pôle patrimoine et animation culturelle au PNRGF, accompagnée

d'Elodie Guillaumin, stagiaire



affectée à cette mission.

Dans un premier temps elles vont prendre des notes, des photographies et faire de l'observation. Tout cela sera complété par une étude des différentes archives disponibles dans le domaine public comme dans le domaine privé. Elles vont aussi exploiter la mémoire des Villarons.

Amélie Boissard et Elodie Guillemin vous solliciteront dans le cadre de cette étude. Faites leur bon accueil. Mieux même, si vous détenez des pièces d'archives, cartes postales ou plans anciens, par exemple, si vous connaissez des anecdotes qui intéressent différents lieux, vous pouvez les contacter directement à la Maison du Parc au 01 64 98 73 93.

Le compte rendu de ces travaux et la remise de l'inventaire sera sans doute l'occasion de se retrouver et d'en connaître un peu plus sur notre village.

La municipalité



RAPPEL CONCERNANT LES TRAVAUX

Villiers-sous-Grez est en site classé.

Oui, nous avons une très belle église ! Elle a entraîné le classement du village.

Donc, tous travaux doivent faire l'objet d'une déclaration préalable (DP) en mairie, **MÊME LORSQUE VOUS REFAITES A L'IDENTIQUE** comme une toiture par exemple. Du fait de notre classement, l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) dispose de deux mois pour vous donner son avis. Ce délai est prolongé en cas de demande de pièces complémentaires.

Nous avons en ce moment de nombreuses demandes concernant des vérandas. Certaines sociétés peu scrupuleuses peuvent vous proposer des formes de toitures fantaisistes. Pourtant elles savent que ces propositions seront refusées. Le Plan Local d'Urbanisme est très clair concernant les extensions, leur toiture doit être en harmonie avec la pente du toit existant. De plus, pour les vérandas en façade l'ABF exige que la toiture de la véranda commence à hauteur du bord de la toiture existante.

De même, et c'est assez nouveau, l'ABF refuse maintenant les huisseries en aluminium dans ce qu'elle estime être le vieux village. Donc, sauf pour le lotissement, et encore, proposez des huisseries en bois.

N'oubliez pas non plus que les teintes des huisseries, des façades, des crépis sont préconisées dans le PLU. Vous devez choisir dans les couleurs proposées (RAL).

Nous sommes d'accords, tout cela est contraignant, mais protège dans une certaine mesure l'esthétique et l'homogénéité de notre village.

Si vous ne faites pas de DP vous courez le risque de compliquer la vente de votre bien, et avant cela, vous courez le risque d'être obligés de faire une DP de « régularisation » c'est-à-dire une fois les travaux commencés ou faits. Si cette DP est refusée ou fait l'objet de prescription(s) vous vous exposez à de nouvelles dépenses pour la mise en conformité.

Service de l'urbanisme



TENNIS CLUB VILLIERS

**Assemblée Générale
du Dimanche 18 Mars 2018**

Compte-rendu

Présents : Membres du Comité directeur, Carl Wormser, président, Nicolas Deschaux, Secrétaire général, Augustin De Bettignies, Secrétaire, Ria Wormser, trésorier - Pierre Champion, Président d'honneur.

Absents : Nicolas Deschaux

Le président remercie les membres présents à l'assemblée générale et ouvre l'assemblée générale 2018.

Rapport Moral du président.

Rapport d'activités :

Le bureau du Club de Tennis a été repris le 24 Février 2017 par des nouveaux membres. Le président actuel est devenu président d'honneur.

De nouveaux tarifs et une réservation en ligne par Facebook a été mise en place afin de faciliter l'utilisation des courts pendant la belle saison. De nombreux cotisants ont pu profiter des courts entretenus jusqu'à l'automne.

Une demande d'extension du créneau au gymnase de la Chapelle la Reine a été

envoyée afin de pouvoir remonter l'école de Tennis en 3 niveaux – Baby Tennis – Enfants / Ado et Adultes à la rentrée 2017.

Cette demande a été acceptée puisque le Club dispose maintenant d'un créneau de 17.00 à 20.00 les jeudis, au gymnase de la Chapelle la Reine.

Toutefois, cette acceptation ayant été communiquée par courrier postal le 12 Septembre, les inscriptions dans les autres écoles avaient déjà été effectuées et nous n'avons pas pu rassembler les personnes intéressées pour cette saison.

Le créneau n'a donc pas été utilisé par le club jusqu'à ce jour.

Travaux :

En 2017, nous avons effectué avec l'aide précieuse de la mairie, un grand nettoyage de printemps autour des courts (tonte) et nous avons effectué le débroussaillage, et nettoyage au souffleur des courts et alentours par un jardinier.

Les grillages hors d'état ont été enlevés ou réparés.

Une entreprise de nettoyage a effectué le dé-moussage annuel nécessaire sur le court le plus utilisé.

Nous avons nettoyé le Club house en vue de la fête du Tennis.

Animation :

Afin de redynamiser le club, une Fête du Tennis avec un tournoi 3 Balles a été organisé par la nouvelle équipe le 30 Avril 2017.

L'animation a été un succès et a permis au club d'augmenter son nombre d'adhérents à 42, dont 12 licenciés.

Les enfants ayant participé ont gagné des médailles, une coupe a été remise au vainqueur.

Une buvette mise en place à l'occasion a généré 137€ de bénéfice.

Tarification :

Cotisation Famille : 96€

Cotisation Adulte > 18 ans: 61€

Cotisation Enfant < 18 ans : 30€

Licence obligatoire : 29€ adulte – 20€ enfants

Licence découverte 3€ pour 3 mois (déductible

si renouvellement pour licence annuelle)

La licence étant obligatoire pour la pérennité du club, les tarifs sont revus avec la licence comprise soit :

Cotisation famille + 1 licence ad = 125€

Cotisation famille + 2 licences ad = 150€

Cotisation famille + 3 licences 2 ad / 1 enf = 170€

Cotisation famille + 4 licences 2 ad / 2 enf = 190€

Cotisation adulte + 1 licence ad = 100€

Cotisation enfant + 1 licence = 50€

Rapport financier :

Le trésorier présente le rapport financier pour l'année 2017.

Recettes 2017

1 143€ cotisations

0€ de don

300€ commune

213€ conseil Régional

TOTAL Recettes : 1 714€

Dépenses 2017

255€ Licence et engagements

172€ Charges et salaires

696€ Travaux

50,40€ Secrétariat

63,70€ Divers

TOTAL Dépenses : 1 396,83€

Le solde du compte bancaire du club au 31/12/2017 est créditeur de 835,74€.

Les rapports, moral et financier sont votés à l'unanimité.

Election des membres du comité directeur :

Le comité se compose donc de :

- **Carl Wormser** - Président

- Pierre Champion - Président d'Honneur membre

- Augustin de Bettignies - Vice Président

- **Ria Wormser** - Trésorière

- **Nicolas Deschaux** - Secrétaire

Les membres en gras étant les fonctions requises dans les statuts du club.

Objectifs d'animation pour 2018

Les principaux objectifs :

- Entretenir les terrains, notamment le numéro 3, pour s'assurer d'une bonne qualité de jeu.
- Organiser des événements conviviaux, sportifs et festifs. La Fête du Tennis et son légendaire tournoi « trois balles » : Pétanque, Ping-Pong & Tennis, sera organisée avec barbecue, musique et nettoyage de printemps à la clé!
- Relancer l'école de tennis pour des stages multisports d'été, et selon les demandes des cours annuels en plein air à la belle saison et au gymnase de la Chapelle La Reine à la saison froide en utilisant notamment le créneau de 17h00 à 20h00 le jeudi.
- Développer l'attractivité et la visibilité du club, aux terrains et sur internet
- Recruter des volontaires pour porter main forte lors des événements (fête/ animation) pour arbitrer les petits tournois enfants,

s'occuper du pôle « école et stages » (trouver un professeur de tennis et un animateur)

- Tenir la buvette de la fête de la Musique pour générer de la trésorerie et financer nos projets.

Fête du Tennis le Dimanche 20 Mai 2018.

Fête de rentrée + Inscription Ecole de Tennis Samedi 1er Septembre.

Questions diverses :

Qui pourrait être intéressé d'animer deux semaines de stages multisports cet été au mois de Juillet ?

Qui pourrait être intéressé de s'occuper du pôle « école » à la rentrée ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.00.

Après les remerciements du président, les membres présents partagent un café / croissant.



BRASSERIE ARTISANALE
De Villiers-sous-Grez

Ouverture le vendredi 25 mai

Horaires : Vendredi de 16 h à 20 h
Samedi de 10 h à 13 h



FOOD TRUCK ; LE RETOUR !

Laëtitia et son Food Truck « Le Frenchie » ont le plaisir de vous retrouver tous les mardi soir à Villiers sous Grez à partir du 15 mai.

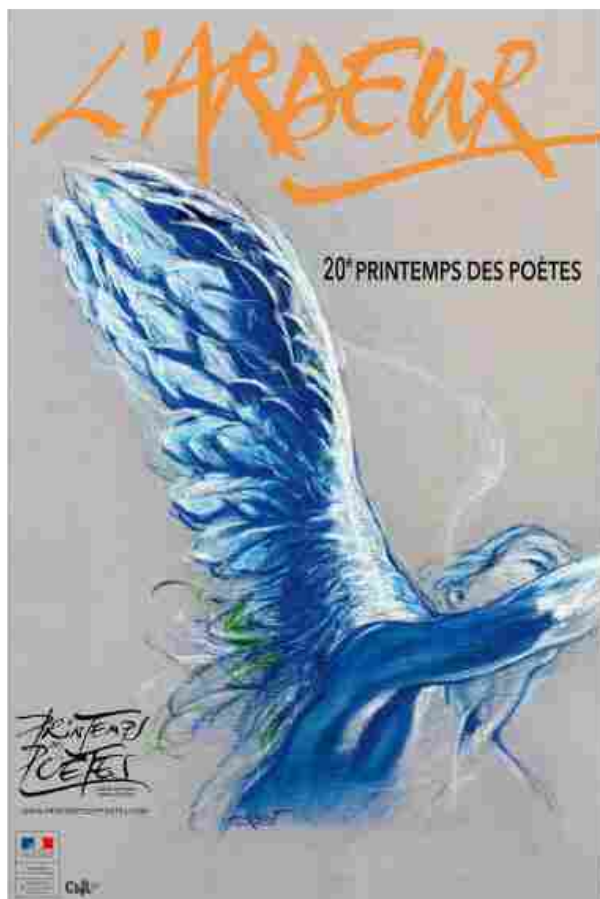
Burgers Artisanaux élaborés à base de produits frais et locaux, frites maison.

Partisans du "mieux manger", venez-vous régaler !!

Commande par SMS au 06 63 31 74 57

Suivez-nous sur notre page Facebook
Le Frenchie Burger.

Demain



L'Amicale villaronne et Paris-sous-Grez

Printemps des poètes Villiers-sous-Grez

Rendez-vous le **6 mai** 2018 à **17h** devant
le Foyer Rural pour un parcours poétique
en quatre états

Ardeur organique, animale, brûlante, vitale...

Ardeur amoureuse, fougue, désir...

Ardeur des idées, politiques, spirituelles...

Open Ardeur à Boutures et cafés !

A vous entendre...
... voix ardentes



EXPOSITION ET PROJECTION

Aurélien Petit, photographe animalier exposera une quinzaine de photos à la salle des mariages du 5 au 19 mai. L'exposition sera visible aux heures d'ouverture de la médiathèque municipale les mercredis, jeudis et samedis.

Samedi 12 mai, ouverture à partir de 14h et projection, à 17h, du film « L'aigle et l'enfant » avec Jean Réno suivie d'échanges avec le photographe et un représentant du Parc Naturel du Gâtinais Français.

Petits et grands, venez nombreux découvrir les oiseaux, leurs modes de vie, comment les reconnaître et les protéger.

Une sélection de livres sur les oiseaux sera également disponible, au prêt, pour les adultes et les enfants.

Françoise Hubert

Dimanche 13 mai à 16h00

Église de Nemours

« QUATUOR CANOPÉE »

au profit de la restauration de l'église



Avec Philippe BARY, violoncelle

Jeanne-Marie CONQUER, violon 1

Thierry MAURIN, violon 2

Claudine CHRISTOPHE, violon alto

et au piano, pour un quintette

Véronique BARY-ROUX,

Œuvres de Haydn, Debussy, Schumann

Concert organisé par l'Association

« Sauvegardons l'église Saint Jean-Baptiste de Nemours »

Renseignements : 09 60 42 72 09 - 01 64 28 47 47

Ne pas jeter sur la voie publique

Participation libre

Imprimé par nos soins



FETE DU TENNIS Dimanche 20 Mai

Weekend de la pentecôte

Tennis Club de Villiers
Route de Bourron

Tournoi
11h-19h

Adhérents: gratuit
Extérieur : 5€

Mini-Tennis
12h et 16h

Inscriptions
Terrains
Stages enfants été

Buvette
Musique
Bonne Humeur

Infos et pré-inscriptions :

www.facebook.com/TCVilliers

tennisvsg@gmail.com

La Petite Galerie
21 rue Mürger - 77780 Bourron-Marlotte
Ouverture mercredi et vendredi 16h30 - 19h, samedi 10h30 - 12h30/13h - 19h, dimanche 11h - 13h
sur rendez-vous au 06 75 13 42 56 et rejoignez nous sur Facebook et sur instagram

CaroleGoldie céramiques



Justine Govignon impronptus



Exposition du 5 mai au 30 juin 2018 - Vernissage le samedi 5 mai à partir de 16h



CERAMICA
2 et 3 juin 2018
10h-19h



Espace Jean Renoir
135 rue du Général de Gaulle
77780 Bourron-Marlotte

Festival
CERAMICA
Deuxième biennale

Invitée d'Honneur
Manon Clouzeau

Avec la participation de

Sabine Belotti, Catherine Deloussovitch, Annie Berthelot,
Agnes Bleicher, Merlin Bigorie, Monnarot Bigorie,
Marine Briand, Camille Campignon, Marie-Claude Chauvin,
Françoise Clouzeau, Katherine Dara, Florence de Courzel,
François Debien, Christelle Decker, Véronique Depondi,
Catherine Dodu, Anne Druggon, Alexandra Garrigues,
Carole Goldie, Clodine Gouroux, Irène Galitzine,
Antonella Halluf, Charles Hair, Kayoko Hayasaki,
Céline Huteau, Geraldine K. Monique Laks,
Michele Linares, Barbara Lornelle, Emmanuelle Manche,
Sophie Marin, Annie Metzger, Noriko Quenot,
Catherine Roze, Lina Salinas, Koh Sato,
Eric Schenker, Annie Servanton-Loeb, Julia Simi,
Sina Spaeth, Marie-Joséphine Steene, Christine Vallot,
Patrick Vallot, Juliette Vivien


<https://lapetitegalerie77.wixsite.com/home>

Au programme

Démonstration d'Ikebana, Kamishibai,
Cérémonie du thé par Maître Kimura,
contes, encre, carnet de voyage,

*
Dégustation de thés japonais
proposé par Néo-T









À GUERCHEVILLE

**Dimanche 20 mai à 17
au parc de la Mairie**

MORE AURA,

Cirque : durée 1h. Tout public à partir de 10 ans

ASSOCIATION DES CLOUS

Une performance poignante et décoiffante



Cristine !

C'est une boxeuse, un personnage masculin en mini-jupe. C'est une nana avec des jambes de 2 mètres de long. Elle ressemble à Julia Roberts mais elle a un nez de clown et des dents pourries. Christine aime les autres, elle est heureuse et pleine d'énergie parce qu'elle a peur de pleurer. Pour elle, la vie est un cadeau. On rit des absurdes paris qu'elle se lance. Et lorsqu'elle vous a fait lâcher prise, l'émotion vous submerge.

Avec son personnage de mère orpheline, Véronique Tuillon affirme sa place dans la famille des clowns dérangeants et dérangés !

Réservations et renseignements :

En ligne sur scenes-rurales77.com

ou par téléphone au 01 64 83 03 30

Tarifs : plein tarif : 12 €, réduit 10 €



Le Coq Chantant
vous propose

Une soirée Gauloise



Repas gaulois et soirée dansante

Samedi 26 mai 2018 à partir de 20h

Foyer J.L. Garban

Déguisement apprécié

Tarif : 25 Euros

Réservations auprès : de Sylvie Lepage 06 19 40 22 07 ou Rémy Edard 06 84 63 04 86

INAUGURATION DE LA BRASSERIE ARTISANALE DE VILLIERS SOUS GREZ

Samedi 02 juin 2018 de 16h à 21h

« 77craft – brasserie artisanale de Villiers-sous-Grez »
ouvre enfin !

Miguel, le brasseur du village, prépare actuellement ses bières à un rythme effréné. Elles seront prêtes pour l'inauguration organisée devant la brasserie, 12 rue de l'Eglise.



Au programme :



Concert Soul Jazz Blues avec « EMILIE HEDOU TRIO »

Sound system avec « ROOTS OF VINYL »

Restauration avec « LE FRENCHIE BURGER »

Bières à la pression

Et d'autres surprises...

ENEZ NOMBREUX !!!!!!!

Orchestre Philharmonique du Pays de Fontainebleau

dirigé par Fabrice FORTIN

C O N C E R T

Eglise Saint Etienne de Villiers sous Grez

- samedi 9 juin 2018 à 20 h 30 -



Mozart

Concerto pour flûte et harpe

flûte : Laure de BRESSY

harpe : Bénédicte ROSTAING

Bruckner

Symphonie n°3

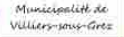


<https://orchestrefontainebleau.wordpress.com/>

orchestre philharmonique du pays de fontainebleau

entrée libre

libre participation



SAMEDI 16 JUIN 2018

KERMESSE DES ECOLES

Place du foyer de Villiers sous Grez

Pêche aux canards



Stand de maquillage



Château gonflable



Et pleins d'autres stands

DE 12H A 16H30
RESTAURATION
SUR PLACE
Grillades Frites Gâteaux
Buvette

De nombreux lots à gagner à la tombola, des gros lots, mais aussi ; bons d'achats, repas au restaurant, dîner spectacle, entrée parc animalier, ...





PARIS-SOUS-GREZ

Vous invite à assister, les 28 et 29 juin prochains à 20h30, au Foyer Jean-Louis Garban à Villiers, aux spectacles de fin d'année de ses ateliers théâtre.

Jeudi 28 : vous pourrez découvrir le travail de l'atelier adulte.

Vendredi 29 : ce seront les ateliers 8-11 ans et adolescent qui se produiront sur la scène.

L'entrée est libre et nous aurons le plaisir de vous retrouver, après les représentations, lors d'un moment convivial.

Guillaume Chapet

MARCHÉ GOURMAND

Samedi 30 juin 2018

VILLIERS-sous-GREZ

A partir de 18 h au stade
Venez déguster sur place !!!



CONCOURS de
PÉTANQUE AMATEURS

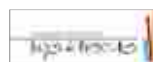
A partir de 14 H

Inscriptions sur place



ANIMATIONS LUDIQUES pour les ENFANTS
Avec UNDERGROUND CAFÉ et
La BULLE TECHNOLOGIQUE

Organisation : Mairie de Villiers-sous-Grez- Contact : 06 85 07 47 40



Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.



Hier

LES IMPOSTEURS DE MONTRÉAL :

Une salle comble ; un public comblé !

Malgré la fermeture des réservations le 13 mars dernier avec les inévitables dernières minutes, on ne pouvait plus faire entrer une sardine le soir du concert « entre Félix et Django » donné par Christine Tassan et les Imposteurs de Montréal au foyer Jean-Louis Garban de Villiers-sous-Grez, concert organisé par la municipalité.

Ce spectacle était construit sur la rencontre réelle de Félix Leclerc et Django Reinhardt, le début d'une amitié entre les deux artistes. Cette amitié, le fil conducteur, a nourri un dialogue complice entre nos quatre canadiennes qui

l'exprimèrent aussi bien en parole qu'en musique.

Qualité des instrumentistes (contrebasse, guitare rythmique, guitare solo et violon), qualité des chanteuses, qualité des dialogues, qualité des paroles, qualité de la sonorisation assurée par Benjamin Jouet... de quoi combler un public qui en redemandait.

Au final le groupe a remercié la municipalité pour son accueil et son organisation et surtout tout le monde s'est promis de remettre ça à l'occasion d'une prochaine tournée en France.

Commission culture et animation



LA JOURNÉE DU HOUBLON...

Dimanche 08 avril a eu lieu la journée du houblon à Villiers sous Grez.

L'association « le houblon villaron » qui a organisé cet évènement a été stupéfaite par l'engouement des visiteurs présents.

Vous étiez plus de 300 curieux à découvrir la culture de cette plante spectaculaire.

Pour l'occasion et parce que nous sommes en forêt de Fontainebleau, des grimpeurs confirmés sont venus prêter main forte pour la pose des ficelles servant de tuteurs aux jets de houblons. Spectacle unique en France !

En fin de saison, les 200 plants de houblon culmineront à plus de 7 mètres...

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous le premier week-end de septembre prochain pour la grande fête du houblon au moment de la récolte !

Un grand merci aux 40 adhérents de l'association, aux bénévoles, aux grimpeurs, aux DJ's, aux brasseurs, à Sarah notre sérigraphe pour

les t-shirts et à vous d'être venus si nombreux pour ce premier évènement festif.

A bientôt...

L'équipe LHV



NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Fidèles au poste, une trentaine de villarons étaient au rendez-vous pour nettoyer les bords des routes.

Malheureusement, comme tous les ans, une remorque a été remplie de déchets ramassés.

La municipalité



Infos utiles

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Les panneaux photovoltaïques ont en ce moment le vent en poupe.

Notre Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne pousse aussi à la roue et le PNR va passer avec lui un accord pour, via une charte, développer des centrales villageoises. Ces centrales visent à promouvoir dans nos villages les énergies renouvelables et pour une très grosse part le photovoltaïque.

En parallèle, le Parc met au point un outil utile : un cadastre solaire qui sera consultable et permettra de distinguer les endroits propices à l'installation et les autres. Les critères d'évaluation seront soigneusement étudiés contrairement aux évaluations tape à l'œil et flatteuses des démarcheurs.

Soyez TRES prudents, ne signez rien sur le champ. Les entreprises sont très agressives et vous proposent, à tout va, des estimations gratuites de ce qu'un équipement peut vous « rapporter ». Ces estimations sont souvent mensongères !

En plus, Villiers étant en site classé à cause de notre église, l'Architecte des Bâtiments de France a son mot à dire... Le plus souvent la demande est refusée ou l'implantation des panneaux est proposée ailleurs, ce qui remet en cause l'étude de rentabilité.

Je vous conseille donc, sur Villiers, d'oublier ce mode d'énergie renouvelable, ce qui vient d'être confirmé par une étude faite par les étudiants de l'école des Mines dans le cadre du Programme Climat, Air, Energie territoriale mené pour le compte de la CC du Pays de Nemours.

Le photovoltaïque, c'est la source d'énergie la plus facile à mettre en œuvre d'où l'agressivité des démarcheurs, mais à loin près pas la meilleure.

Dans les magazines de défense des consommateurs ces équipements sont déconseillés pour la France métropolitaine. Seul débouché envisageable est un équipement **pour une autoconsommation** (pas de vente à ENGIE, EDF ou autres) et à condition que les usages de l'électricité produite soient diurnes pour éviter un stockage en batteries, matériel peu écologique et dont le coût d'achat et d'entretien ruinent le petit rendement espéré.

Ainsi, vous encourager à un équipement en autoconsommation pour recharger chez vous, la nuit, une voiture électrique est une tromperie.

Dans une démarche vertueuse d'économie d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables, il faut d'abord se poser la question : mon logement est-il bien isolé ? (murs, toiture, huisseries...)

Pour vous aider financièrement dans cette démarche, vous pouvez prétendre à des aides par le PNRGF, le département, la région, voir par la CCPN dans certains cas.

La première économie est celle de l'énergie que l'on ne dépense pas !

Dans le cadre des énergies renouvelables, pour un particulier, les pompes à chaleur, les puits canadiens, les chauffe-eau solaire sont des solutions qui, couplées à votre chauffage et/ou au circuit d'eau chaude, permettent des économies substantielles de combustibles fossiles.

Restez lucide dans votre démarche et ne cédez pas aux effets de mode.

Yves Lechevallier

LA POULE :

Le régime minceur des poubelles.

Pour la 3ème année consécutive, le Siredom lance l'opération « 200 gâtinaises pour réduire

les déchets » Il propose à 100 foyers sélectionnés, après appel à candidature, d'adopter 2 poules de race gâtinaise avec leur

poulailler afin de participer à une action en faveur de la prévention des déchets et de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

En effet, une partie de l'alimentation des poules peut être composée de restes de cuisine : fruits, légumes, épluchures, trognons, pain, pâtes, riz, etc.

Sur une année, ce sont près de 150 kg par poule de déchets alimentaires qui sont détournés des ordures ménagères. Avec 2 poules, votre poubelle se mettra au régime et vous pourrez profiter d'œufs frais une bonne partie de l'année.

Mais attention, les poules ne sont pas des poubelles de table ! Elles ne mangent pas que les restes alimentaires. Nous devons associer, à ce régime, un mélange de céréales à base de blé et maïs concassé et bien sûr de l'eau à volonté. Ce sont aussi des animaux qui nécessitent de l'attention. Au-delà d'une bonne alimentation, la disposition, l'aménagement et l'entretien régulier du poulailler sont importants.



ATTENTION AUX TIQUES

Les beaux jours reviennent, c'est le moment idéal pour profiter de la forêt. Lors de vos promenades, prenez des précautions pour limiter les piqûres.

De mai à octobre, forêts, prairies, pelouses et jardins constituent le terrain de jeu favori pour les tiques. Ce parasite de petite taille, visible à l'œil nu, vit au ras du sol et sur la basse végétation dans l'attente d'un hôte de passage : hommes ou animaux (chevreuils, daims, écureuils, oiseaux, chiens, chevaux, etc...).

Cou, aisselles, pli des genoux, cuir chevelu sont autant de zones du corps où les tiques aiment s'accrocher. Leurs piqûres peuvent donner des maladies dont la principale en France est la maladie de Lyme.

Toutes ne sont pas porteuses de la maladie mais il convient d'être très vigilant.

Aujourd'hui, la prévention reste le remède le plus efficace. L'ONF sensibilise les usagers pour limiter les risques de morsure lors de sorties nature.

Les bons gestes à connaître :

- Porter des vêtements couvrants clairs, des

Un espace suffisant et propre autour du poulailler est indispensable et pour leur santé, l'administration d'un vermifuge 1 à 2 fois par an est recommandée.

Enfin, les poules ont des prédateurs : chiens, fouines, belettes, etc. Il faut veiller à les protéger (installer un enclos, fermer le poulailler la nuit).

Pour participer à l'opération 2018,
déposez votre candidature par mail à
communication@siredom.com
avant le lundi 28 mai 2018 à 12h

La commission de sélection se réunira fin juin 2018. Les foyers sélectionnés et non seront informés par mail des résultats.

La matinée d'information et de distribution des poules aura lieu en octobre 2018 (un samedi matin)

Pour les principales conditions requises à l'adoption et toutes questions :

Contactez : communication@siredom.com

chaussures fermées et, pour les balades en forêt, un chapeau. L'astuce consiste aussi à enfiler le bas du pantalon dans les chaussettes évitant de laisser la peau à découvert.

En forêt, mieux vaut rester sur les chemins et éviter les espaces broussailleux.

- Une fois rentré à la maison, un examen minutieux du corps s'impose pour repérer et retirer le plus tôt possible la tique.

Les risques d'infection sont réduits si elle se trouve retirée rapidement.

- En cas de présence d'une tique accrochée à la peau. L'extraire au plus vite à l'aide d'un tire-tique, vendu en pharmacie, ou à défaut, d'une pince à épiler puis désinfecter la zone piquée.

Il ne faut pas la retirer à la main, ni appliquer de l'alcool ou de l'éther dessus.

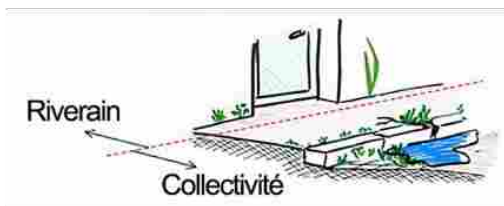
- Surveiller plusieurs jours après la morsure.

Si une forte rougeur s'étend sur le corps et/ou des symptômes grippaux se manifestent tel que fièvre, maux de tête, douleurs musculaires, courbatures consulter rapidement un médecin.

Pour toutes informations sur la maladie de Lyme : www.francelyme.fr

RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES DE VIE COMMUNALE

Entretien des trottoirs



La loi demande à chacun que la portion de trottoir longeant sa propriété ne soit pas dangereuse...

L'arrêté du 18 mai 2010 pris à Villiers précise que c'est aux propriétaires et occupants riverains que revient l'obligation de nettoyer et de balayer les trottoirs,



arracher et faucher la végétation sauvage au droit de la propriété qu'ils occupent. De la même façon, les trottoirs doivent être déneigés l'hiver.

Toutes plantations en pied de mur et toute occupation quelconque de cet espace qui n'a pas fait l'objet d'une autorisation sont interdites. Tout comme le dé pavement ou la détérioration du trottoir par manque de place.



Bien évidemment lorsqu'il y a de la place pour planter et que cela participe à l'embellissement du village, sans gêner le passage, la tolérance est de rigueur.

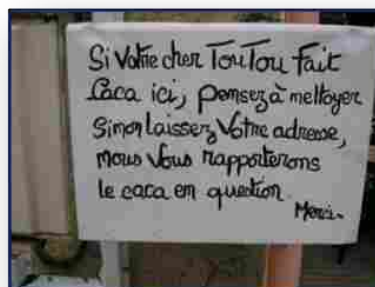


Mais... qui dit embellissement dit entretien des plantations et sélection des espèces non invasives. L'entretien consiste à maintenir les massifs propres en supprimant les végétaux défloris et fanés, en taillant les arbustes et en ramassant leurs feuilles pour ne pas rendre les trottoirs glissants. Si ces règles ne sont pas remplies une intervention du service de voirie sera nécessaire, donc légitime, même si c'est au détriment des plantations.

À L'ATTENTION DES PROPRIÉTAIRES DE CHIEN



Les propriétaires et gardiens d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la salubrité. Les déjections des toutous sont interdites sur la voie publique en dehors des caniveaux.



Recettes pour vivre en harmonie

Garder les bonnes relations avec vos voisins



Les bruits

HORAIRE AUTORISÉS

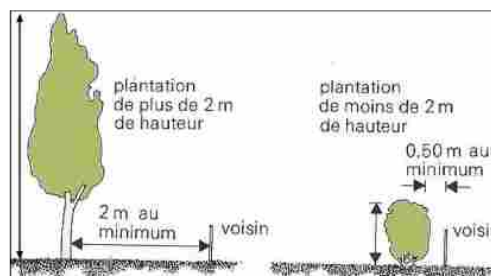
Les jours ouvrables :

Matin : 10 h - 12 h,

Après-midi : 14 h - 19 h.

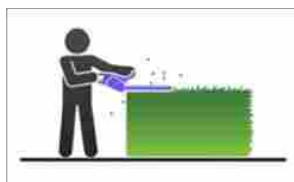
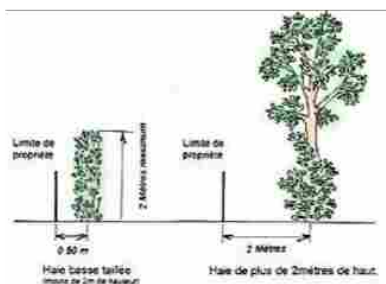
Le dimanche et les jours fériés :

Que le matin de 10 h à 12 h.



Les plantations

Entretenir vos haies donnant sur la voie publique



Et vos déchets végétaux ?



Brûlages des végétaux



Des solutions existent



Nos joies, Nos peines

C'est avec tristesse que nous annonçons le décès de :
Monsieur Gilles Baise, le 17 février 2018
Nos pensées vont à sa famille et à leurs proches.

Si vous ne souhaitez pas que vos évènements familiaux soient publiés, merci de nous en informer.

Cérémonie commémorative de la Victoire 1945.

LE MARDI 8 MAI À 11 H
AU MONUMENT AUX MORTS puis
DÉPÔT DE GERBES AUX PLAQUES COMMÉMORATIVES.
À l'issue de la cérémonie le verre de l'amitié
au foyer Jean-Louis Garban.

Nos Conseillers Municipaux auront le plaisir de vous recevoir
lors des permanences du samedi matin
de 10h à 12h à la mairie.

MAI

Samedi 05 : Cédric Thibaut
Samedi 12 : Anne-Marie Thibaut
Samedi 19 : Régine Rey
Samedi 26 : Yves Lechevallier

JUIN

Samedi 02 : Philippe Beaudoin
Samedi 09 : Jérôme Champion
Samedi 16 : Véronique Girard
Samedi 23 : Anne-Marie Thibaut
Samedi 30 : Michel Coterot

Agenda

Réunion du conseil
municipal
25 / 05 ; 25 / 06

Commémoration du
8 Mai 1945

Collecte sélective
d'emballages et papiers :
09 ; 23 / 05
06 ; 20 / 06
04 / 07

Parution du prochain
plume-tambour :
début Juillet

Récréatif

D.06/05 : Printemps des poètes (A.Villaronne)
S. 12/05 : Projection de film
« L'aigle et l'enfant » (La Médiathèque)
D. 20/05 : Fête du tennis (Tennis Club)
S. 26/05 : Soirée gauloise (Le Coq Chantant)
S. 02/06 : Inauguration de la brasserie
(77craft)
S. 09/06 : Concert (Philharmonique de
Fontainebleau)
S. 16/06 : Kermesse des écoles (A Vivre)
S. 23/06 : Fête de la musique
(Tennis club)
J; 28 et v. 29/06 : Théâtre,
spectacle de fin d'année (Paris-sous-Grez)
S. 30/06 : Marché gourmand
(La Municipalité)

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi
de 13h 30 à 17h
Samedi de 9h à 12h
Téléphone : 01 64 24 21 03
mairie.villiers-sous-grez@
laposte.net

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE (Allée Jean Tardieu)

Mercredi de 10h à 12h
Jeudi de 9h à 10h et
de 16h 30 à 18h 30
Samedi de 17h à 19h
Vacances scolaires : Mercredi
de 10h à 12h
Bibliotheque-villiers-s-
grez@orange.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

Du lundi au vendredi
de 13h 30 à 16h,
Le samedi matin de 10h à 12h.

MARCHÉ À VILLIERS-SOUS-GREZ

Parvis de l'église tous les jeudis
à partir de 16h

BUS POUR FONTAINEBLEAU LE VENDREDI

Départ « centre » 9h 10
« Croix-Lambert » 9h 15
Retour Villiers 12h 15

Comité de rédaction : Yves Lechevallier, Régine Rey, Emmanuel Houdant, Ludovic Jeannotin, Odile Lechevallier, Nathalie Belzunce, Jean-Pierre Girard, Sylvie Lepage, Dominique Ceraudo.

Mise en page : Régine Rey, Dominique Ceraudo

Tirage : mairie de Villiers-sous-Grez ; Adresse : plumetambour@gmail.com